

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## FORMATIONS ARBITRE SEMI-OFFICIEL 2023/2024

Les dates et lieux des prochaines formations arbitres semi-officiels seront communiqués début de saison.

Nous rappelons que pour participer et obtenir la carte d'arbitre semi-officiel, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).

## DOSSIERS ARBITRE 2023/2024

Afin de renouveler leur demande de licence pour la saison 2023/2024, l'ensemble des arbitres licenciés en 2022/2023 ont reçu les informations et différents documents par mail pour effectuer les démarches ou anticiper les rendez-vous.